



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL JEUDI 4 JUILLET 2024 (AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 juillet 2024, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

8 membres présents : Didier BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD et Sandra BERTHOLLET.

2 membres absents : Alexandre CORNU, Eric RAMBAUD

4 membres absents excusés : Véronique BLANCHARD, Véronique CROZIER, Samuel JUBAN, Frédéric MAUVERNAY

Secrétaire de séance : Ludovic CHARVOLIN

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- Signature des avenants pour les travaux de rénovation énergétique de la salle du Cartay
- Approbation de la convention de partenariat 2024 avec la CCMDL pour le financement du dispositif paragrêle
- Approbation du renouvellement de la convention de partenariat entre la CCMDL et la commune : réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur
- Présentation du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes suite à l'examen de la gestion de la CCMDL
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 30 mai 2024.

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 est approuvé.

Délibération n° 2024-07-00 : Signature des avenants pour les travaux de rénovation énergétique de la salle du Cartay

N'ayant pas tous les éléments, la délibération du conseil municipal est reportée à la prochaine réunion.

Délibération n° 2024-07-01 : approbation de la convention de partenariat avec la CCMDL pour le financement du dispositif paragrêle

Pour rappel, le dispositif paragrêle, qui repose sur un large réseau de bénévoles, a été mis en place en 2019. Depuis 2020, le financement de ce dispositif dont les résultats sont encourageants est assuré par la CCMDL et les communes via une convention.

Lors du conseil communautaire du 28 mai 2024, il a été proposé que la participation demandée par l'association soit fixée à 0.80 € par habitant (0.96 € en 2022 et 2023) et se répartisse ainsi :

- 0.43 €/ habitant pris en charge par la CCMDL, soit 13 529.95 €

- 0.37 € / habitant pris en charge par les communes, soit 11 642.05 €

Pour Grézieu-le-Marché le montant s'élève à 312.28 € pour l'année 2024.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération n° 2024-07-02 : approbation du renouvellement de la convention de partenariat entre la CCMDL et la commune : réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés.

Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau s'est faite dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein. Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, la convention a été prolongée par avenant sur la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024. Il convient de signer une nouvelle convention de partenariat du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2026.

Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Il informe donc le Conseil municipal de la nécessité d'approuver la reconduction de la convention de partenariat du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2026.

Il expose notamment : l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière, la durée de la convention, les responsabilités, les règlements des différends et la fin de la convention.

Le Conseil municipal approuve la convention de partenariat pour le renouvellement du réseau des bibliothèques et autorise le maire à la signer.

Pour information, la participation de la commune du 01/07/2024 au 31/12/2024 s'élève à 549.46 €

Délibération n° 2024-07-03 : présentation du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes suite à l'examen de la CCMDL

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Lors de sa séance du 5 mars 2024, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la communauté de communes des Monts du Lyonnais pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport au conseil communautaire ayant eu lieu le 28 mai 2024, la chambre régionale des comptes a adressé à la commune ses observations définitives qui doivent être présentées au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat.

Les investigations ont porté sur les points suivants :

- la gouvernance,
- la gestion budgétaire et comptable,

- la situation financière,
- les ressources humaines,
- les systèmes d'information,
- la commande publique.

Monsieur le Maire a fait part des recommandations et invitations suivantes :

Recommandations :

- établir l'état mensuel des indemnités de toutes natures des élus
- adopter une programmation pluriannuelle des investissements
- assurer la traçabilité du processus de recrutement dans une logique de transparence
- décompter les congés et absence en jours (et non en heures)
- adopter une nomenclature des achats afin de mieux suivre les seuils de formalisation de la commande publique

Invitations :

- présenter le rapport sur l'évolution des attributions de compensation devant le Conseil Communautaire tous les 5 ans
- fusionner certains budgets

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Didier BLANCHARD :

- Travaux de peinture salle du Cartay : ils sont terminés.
- Inauguration rénovation énergétique salle du cartay : à prévoir en novembre.
- Fourrière animale : courrier du Domaine des Mûriers qui met fin au contrat de fourrière animale le 31/12/2024 – demander à la SPA de Brignais de nous adresser une convention pour l'année prochaine.
- Chats errants : plusieurs administrés sont venus se plaindre en mairie de la présence de chats errants. La capture de chats est possible à l'aide d'une cage. Les frais de garde s'élèvent à 15 € par animal et par jour. Une fois le délai de garde expiré, soit l'animal est ramené sur la commune soit stérilisé, soit euthanasié (aux frais de la commune).
- Devis terrassement pour conteneurs OM semi-enterrés : l'entreprise Lacassagne doit refaire son devis suite aux sondages réalisés. La moins-value pour blindage sera enlevée, prévision de 8 conteneurs à la salle du Cartay au lieu de 7.
- Compte rendu commission école :
 - point sur la cantine : les travaux commencent demain pour agrandir la cantine en mobilisant la salle paroissiale
 - aménagement de la cour avec installation de jeux, table de ping-pong, jeux d'équilibre, ... Coût estimé entre 5 000 € et 7 000 €.
 - la commune achètera 10 tapis de gym : Coût 1000 €
 - retraite Evelyne Goutagny : probablement juillet 2025. Une fois confirmée, commencer à réfléchir sur son remplacement (double employeur pour l'instant)
 - AESH : c'est bon, l'OGEC l'a trouvée – service civique en cours de recherche
 - 67 élèves à la rentrée 2024-2025 (68 élèves cette année)
 - cours d'anglais : l'équipe enseignante souhaite les dispenser à tous les élèves. Pour l'instant seuls les CE1, CM1 et CM2 en bénéficient. Le coût passerait de 2 500 € à 3 700-3 800 € si l'ensemble des élèves en bénéficiaient.
- Inscriptions au collège J. Brel : quelques difficultés pour inscrire les élèves grézollaires en 6^{ème} au collège J.Brel à la rentrée. Le maire a fait des courriers d'appuis pour des demandes de dérogation. Affaire à suivre...
- Projet pour délocaliser l'épicerie : il faudra déposer un nouveau dossier de demande de subvention (maintien du dernier commerce).

- Salon de coiffure : le Petit Salon a ouvert ses portes.
- Réunion commission urbanisme : mercredi 10/07 à 18h30.
- Comité local de développement : la première réunion a eu lieu hier à Grézieu-le-Marché

Ludovic CHARVOLIN

- Portail de la salle polyvalente : un devis de réparation a été demandé à l'entreprise Fayolle.

Christelle BUFFAT

- Comice des 5 et 6 juillet 2025 : il aura lieu à St Symphorien-sur-Coise.
- Pas de défilé le dimanche -feu d'artifice le samedi aux Pinasses.
- Pas de concours des maisons fleuries cette année.

Séance levée à 23h20

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 19 septembre 2024 à 20h30.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 19 septembre 2024.

Le Maire
Didier BLANCHARD

Le secrétaire de séance
Ludovic CHARVOLIN

